

Séance du conseil général du 29.09.2014

Postulat

Point 12 de l'ordre du jour « Demande d'un crédit complémentaire de CHF 182'350.- pour les travaux réalisés à la route de Fontaines à Fontainemelon »

Révision du « Règlement de distribution de l'eau potable et de défense incendie »

Que ce soit à Cernier (point 11 de l'ordre du jour) ou à Fontainemelon (point 12 de l'ordre du jour), la réfection des réseaux d'alimentation en eau a été accompagnée d'une réfection de la partie des raccordements privés sis sur le domaine public. Cette démarche est correcte puisqu'elle permet de profiter des travaux en cours et doit à notre avis être poursuivie. Toutefois, elle crée une inégalité de traitement avec les propriétaires privés d'autres villages qui doivent financer entièrement les réparations de leur raccordement sis sur le domaine public, cela même si les ruptures de ces raccordements sont pour la plupart imputables au trafic routier, et non à une quelconque négligence de la part des propriétaires.

Nous demandons donc au CC de proposer une révision du « Règlement de distribution de l'eau potable et de défense incendie » hérité de Multiruz afin que tous les propriétaires du Val-de-Ruz soient traités sur un pied d'égalité.

Romain Douard, Les Verts